



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 10 février 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 3 février 2011

Publié le 11 février 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Françoise TENENBAUM	M. Gilbert MENUET pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Claude DARCIAUX	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Rémi DELATTE	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Acquisition de matériels informatiques, des logiciels et prestations associés pour les postes de travail, les périphériques et les équipements centraux - Constitution d'un groupement de commande entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Dijon et les régies personnalisées de La Vapeur et de l'Opéra Dijon ainsi que les communes de l'agglomération intéressées**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dijon et la Ville de Dijon ont récemment conduit, par l'intermédiaire de leur direction des systèmes d'information, désormais mutualisée, une analyse relative aux méthodes d'acquisition des équipements informatiques standards : ordinateurs de bureau et portables, périphériques, serveurs, logiciels, etc.

Cette analyse, effectuée en collaboration avec plusieurs communes de l'agglomération, a permis de constater que la plupart des collectivités partagent les mêmes préoccupations et ont les mêmes besoins d'achat d'équipements informatiques.

De ce fait, il a été décidé d'ouvrir un cadre contractuel commun qui devrait permettre, en massifiant les achats, d'obtenir de significatifs gains - surtout pour les plus petites communes dont le volume d'acquisition annuel est parfois trop limité pour garantir l'accès aux tarifs les plus avantageux.

Ainsi va être constitué, dans l'esprit de l'article 8 du code des marchés publics, un groupement de commande pour l'acquisition de matériels informatiques, des logiciels et prestations associés pour les postes de travail, les périphériques et les équipements centraux.

Ce groupement de commande est composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, de la Ville de Dijon, du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Dijon et des régies personnalisées de La Vapeur et de l'Opéra Dijon et des communes ci-dessous (tous les lots sont pris sauf indication particulière au niveau de chaque commune) :

- Bresse sur Tille
- Bretenière pour les lots 1,2,3,5
- Fontaine les Dijon
- Hauteville les Dijon
- Longvic pour les lots 1,2,3,4
- Magny sur Tille pour le lot 5
- Neuilly les Dijon
- Ouges pour les lots 1,2,3,4
- Perrigny les Dijon
- Plombières les Dijon
- Quetigny
- St Apollinaire pour les lots 1,2,3,4
- Talant Pour les lots 1,2,3,4

Son fonctionnement est régi par une convention dont le projet est joint au présent rapport.

La consultation effectuée par le groupement de commande sera effectuée par voie d'appel d'offres ouvert et devrait suivre l'allotissement suivant, conçu afin d'optimiser la concurrence :

- lot n°1 : matériels et prestations associées pour le poste de travail informatique.

Ce lot concerne la fourniture des postes de travail et de leurs éléments internes : unités centrales, écrans, claviers, souris, disques durs, Ram, cartes graphiques, etc. Il permet également d'acquérir les prestations liées au poste de travail : avant-vente et conseil, installation et déploiement, expertises diverses, etc.

- lot n°2 : périphériques et accessoires du poste de travail informatique.

Ce lot concerne la fourniture des dispositifs périphériques du poste de travail : disques durs externes, appareils photo, vidéo projecteurs, clés USB, bornes wifi, webcam, etc.

- lot n°3 : logiciels du poste de travail informatique.

Ce lot concerne la fourniture des logiciels installés sur le poste de travail : antivirus, bureautique,

traitement d'image, création Web, PAO, DAO, etc.

- lot n°4 : matériels, logiciels et prestations associées pour les infrastructures informatiques.

Ce lot concerne la fourniture des équipements d'infrastructure ; serveurs et leurs composants, baie de stockage et leurs composants, etc. Il englobe aussi les logiciels d'infrastructure : systèmes d'exploitation des serveurs, SGBDR, licences d'accès client (CAL), middleware divers, etc. En outre, il permet d'acquérir les prestations associées au domaine de l'infrastructure : avant-vente et conseil, installation et configuration avancée, assistance à l'exploitation, expertises diverses, etc.

- lot n°5 : matériels d'éditique en coût à la page et prestations associées.

Ce lot concerne la fourniture des équipements d'éditique dont le coût de fonctionnement (maintenance et consommables) est fonction du nombre de pages produites : copieurs, multifonctions, etc. Il permet également d'acquérir les prestations liées à ces matériels : avant-vente et conseil, installation et configuration avancée, assistance à l'exploitation, expertises diverses, etc.

Chaque lot donnera lieu à un marché à bons de commande, passés pour une durée de deux ans et reconductibles 2 fois par période de un an, soit une durée totale maximum de 4 ans

D'autre part, les marchés seront conclus sans montant minimum, ni maximum.

En effet, il est difficile de fixer a priori un seuil de dépenses annuelles pour les fournitures concernées. D'une année à l'autre, les besoins peuvent être très fluctuants, sans parler des innovations technologiques en cours qui devraient avoir un impact significatif sur la nature et le volume des acquisitions...

La Communauté d'Agglomération du Grand Dijon sera le coordonnateur du groupement de commande. Sa commission d'appel d'offres attribuera les marchés qui seront signés et notifiés pour le compte de l'ensemble des membres.

Chaque membre du groupement utilisera et exécutera directement les marchés, selon ses propres besoins.

Intégrer un cadre d'achat mutualisé avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon et la Ville de Dijon, paraît présenter un sérieux intérêt pour notre commune, ne serait-ce qu'afin d'obtenir de meilleures conditions financières pour nos acquisitions informatiques.

Il est donc proposé d'adhérer à ce groupement de commandes.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adhérer** au groupement de commande mentionné ci-dessus, pour les lots n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5 tels que décrits ci-dessus
- **de désigner** la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon en tant que coordonnateur du groupement de commande et dire que la commission d'appel d'offres sera celle de ce dernier ;
- **d'approuver** le projet de convention à passer entre les entités du groupement, annexé au présent rapport, et d'autoriser le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **de dire** que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la commune.